



Conseil de sécurité

Distr. générale
22 novembre 2006
Français
Original : anglais

Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de faire tenir au Conseil de sécurité le vingt-septième rapport trimestriel sur les activités de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies. Ce rapport est présenté par le Président exécutif par intérim de la Commission en application du paragraphe 12 de la résolution 1284 (1999) du Conseil de sécurité.



Vingt-septième rapport trimestriel sur les activités de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies, présenté en application du paragraphe 12 de la résolution 1284 (1999)

I. Introduction

1. Le présent rapport, qui est le vingt-septième présenté en application du paragraphe 12 de la résolution 1284 (1999) du Conseil de sécurité, rend compte des activités de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU) durant la période allant du 1^{er} septembre au 30 novembre 2006.

II. Faits nouveaux

2. Au cours de la période considérée, le Président exécutif par intérim a continué d'organiser des réunions d'information sur les activités de la Commission à l'intention des présidents successifs du Conseil de sécurité, de représentants d'États Membres et de fonctionnaires du Secrétariat. À l'occasion de la clôture du stage de formation de la COCOVINU à Cologne (Allemagne) (voir par. 18 ci-dessous), le Président exécutif par intérim a rencontré l'Ambassadeur Friedrich Gröning, Commissaire du Gouvernement fédéral allemand pour la maîtrise des armements et le désarmement le 10 novembre.

III. Autres activités

Répertoire

3. Les travaux se poursuivent sur la mise au point d'une version du répertoire ne comportant aucune information sensible sur la prolifération et d'autres sujets.

Correspondance avec l'Iraq

4. L'Iraq ayant l'intention d'adhérer à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et leur destruction¹, le Représentant permanent de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies s'est adressé à la COCOVINU le 18 août pour obtenir des copies des « certificats de destruction » des armes chimiques et matériels et éléments connexes, qui avaient été détruits sous la supervision de l'ONU, ainsi qu'une copie du Protocole de transfert signé en 1994 par l'Iraq et la Commission spéciale constituée en application de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité, concernant le transfert à l'Iraq du site de production d'agents de guerre chimique de Muthanna. Ce Protocole, qui rend pleinement compte des activités de destruction menées à Muthanna entre 1992 et 1994 et énonce les mesures de sécurité applicables au site, demeure en vigueur aujourd'hui.

5. Plus tard, le 6 septembre, le Représentant permanent de l'Iraq a demandé le texte d'un document de travail de la COCOVINU en date du 6 mars 2003,

¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1974, n° 33757.

concernant les questions de désarmement non réglées, et des réponses fournies par l'Iraq.

6. Le 7 septembre, le Président exécutif par intérim a fait savoir au Conseil qu'il avait l'intention de donner suite à ces deux demandes et que le nécessaire serait fait pour enlever toutes les informations sensibles sur la non-prolifération et d'autres sujets. Les experts de la Commission ont préparé tous les documents pertinents, en retirant toutes les informations sensibles sur la prolifération et d'autres sujets et ils ont remis à la Mission, le 15 septembre et le 10 octobre respectivement, des CD-ROM répondant aux deux demandes. Ils contenaient une grande quantité de certificats de destruction, le Protocole de transfert et 54 documents concernant les questions de désarmement non réglées, soit plus de 1 200 pages au total sous forme électronique.

Indicateurs

7. Si l'on analyse et évalue l'expérience acquise lors des inspections de la Commission en termes de méthodes mises au point et utilisées en Iraq, plusieurs éléments importants se dégagent. Notamment, il est important de chercher systématiquement à obtenir des informations auprès des sources les plus diverses. Leur analyse suivie pourrait révéler des indicateurs d'éventuelles activités proscrites non déclarées dans le domaine des armements ou ouvrir de nouvelles pistes d'enquête qui ne sont pas nécessairement évidentes.

8. La COCOVINU affine son entendement des indicateurs et l'usage qu'elle en fait dans le contexte de sa méthodologie des inspections. Elle s'attache à identifier, notamment à l'aide d'outils informatiques, les secteurs et les types de données. Cette façon d'utiliser les indicateurs mettra à la disposition de l'ONU une méthodologie des inspections plus complète et plus détaillée en créant un système multilatéral de contrôle, de vérification et d'inspection plus efficace, qui sera utilisé pour la formation, avec exemples à l'appui, figure en annexe au présent rapport.

IV. Questions diverses

Bureaux locaux

9. À Bagdad, les deux agents locaux de la COCOVINU restants qui partagent maintenant des locaux avec la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) ont assuré l'entretien du matériel amené des locaux de l'ONU à l'hôtel Canal lorsque celui-ci a fermé, ils ont pointé les listes de colisage et aussi déballé et installé tout le matériel de bureau et en ont vérifié le fonctionnement. Les armements ont été séparés du reste et mis en lieu sûr.

10. À Chypre, un catalogue de tout le matériel récupéré dans les locaux de l'hôtel Canal a été dressé et envoyé à New York. Le dernier lot de matériel informatique appartenant à l'AIEA qui a été récupéré a été envoyé à Vienne. Le matériel d'inspection et les équipements de laboratoire récupérés dans les laboratoires chimiques et biologiques ont été installés pour que les spécialistes de la COCOVINU puissent en assurer l'entretien.

11. Le Bureau de Chypre continue d'appuyer la mission du Programme alimentaire mondial et des services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies au Liban, leur laissant l'usage quotidien de matériel et de locaux de bureau jusqu'au 1^{er} octobre 2006.

Effectifs

12. À la fin de novembre 2006, le personnel permanent du siège de la COCOVINU (catégorie des administrateurs) comptait 34 fonctionnaires de 19 nationalités, dont sept femmes.

Visites techniques, réunions et ateliers

13. En septembre, le Président exécutif par intérim et deux autres fonctionnaires ont assisté à la cinquantième Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique à Vienne.

14. En septembre, le Président exécutif par intérim et un spécialiste de la COCOVINU ont assisté, à Paris, à une conférence sur les mesures de lutte contre la prolifération chimique, biologique, radiologique et nucléaire et ils ont présenté un rapport sur la vérification des armes de destruction massive. La conférence portait sur diverses questions liées aux ripostes techniques, politiques et stratégiques aux armes chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires, y compris sur les progrès récents qui pourront trouver des applications pratiques dans les industries militaires et civiles.

15. En octobre, un expert de la COCOVINU a assisté à la deuxième Conférence nationale sur l'échantillonnage de l'environnement et la détection de menaces bioterroristes, tenue à New York. Cette conférence était axée sur les progrès de la science de l'échantillonnage de l'environnement et de la détection, s'agissant plus précisément d'agents biologiques.

16. Un expert de la COCOVINU assiste à la sixième Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, qui se tient à Genève du 20 novembre au 8 décembre.

Formation

17. Pendant la période considérée, la COCOVINU a tenu deux stages de formation à l'intention de son personnel inscrit sur la liste. Le premier qui s'est déroulé à Ploiesti (Roumanie) du 3 au 12 octobre, était le deuxième cours de technologie multidisciplinaire devant permettre de mieux comprendre les technologies et le matériel intervenant dans l'exploitation des raffineries et des usines pétrochimiques et leur pertinence pour contrôle prévu par le mandat de la COCOVINU (le premier cours s'est déroulé au Canada en octobre 2005). Au total, 20 experts venus de 15 États Membres et un membre du personnel du siège de la COCOVINU y ont participé. Ils ont pu visiter plusieurs raffineries et usines pétrochimiques et mener un exercice pratique d'inspection dans l'une de ces installations.

18. Le deuxième stage de formation a eu lieu à Cologne (Allemagne) du 30 octobre au 10 novembre, avec la participation de 19 experts venus de 13 États Membres. Son objectif principal était l'acquisition de compétences pratiques pour l'inspection et le contrôle du matériel de production et des capacités à double usage dans le domaine des missiles. Ce stage comportait des visites des installations utilisées ainsi qu'un exercice pratique d'inspection.

19. La Commission sait gré aux Gouvernements roumain et allemand pour le soutien apporté aux stages de la COCOVINU.

V. Collège des commissaires

20. Ayant quitté le Département d'État, Francis Record (États-Unis d'Amérique) a présenté sa démission du Collège des commissaires le 15 novembre. Depuis lors, le Secrétaire général a nommé Robert Witajewski (États-Unis d'Amérique) au Collège.

21. Le Collège des commissaires de la COCOVINU a tenu sa vingt-quatrième réunion ordinaire à New York les 20 et 21 novembre. Des observateurs de l'AIEA et de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques y ont assisté.

22. Le Président exécutif par intérim a informé les commissaires des activités menées par la COCOVINU depuis leur dernière réunion ainsi que des activités prévues pour le prochain trimestre. Les participants ont aussi entendu des exposés sur les récentes images de sites irakiens et les informations sur l'Iraq intéressant le mandat de la Commission provenant de sources publiques. Le cadre du manuel de formation de la COCOVINU a également fait l'objet d'un exposé.

23. La session de février du Collège a commencé par un premier examen d'un projet de rapport sur l'archivage des documents de la COCOVINU. Plusieurs commissaires ont proposé de formuler des observations complémentaires une fois qu'ils auraient consulté des experts de l'archivage. La Commission continue à examiner et analyser l'information recueillie aux fins de stockage et d'exploitation des données sur ordinateur.

24. Le Collège a remercié le Président exécutif par intérim de sa déclaration liminaire détaillée et il a exprimé son appui tant aux activités en cours qu'aux activités prévues pour 2007, telles que décrites dans la déclaration orale et le rapport trimestriel du Président exécutif par intérim. Il a reconnu qu'il était difficile à la COCOVINU de prévoir un programme de travail annuel puisque la date d'un nouvel examen de son mandat par le Conseil de sécurité demeurerait incertaine.

25. Le Collège a accueilli avec satisfaction les exposés sur : a) les informations concernant les documents irakiens saisis, publiés sur le site Web du Service de l'Armée des États-Unis chargé des études militaires étrangères; b) l'aperçu et l'évaluation des images les plus récentes de divers sites dont l'Établissement d'État de Muthanna; c) les informations accessibles au public ayant trait au mandat de la COCOVINU (sites irakiens et informations géographiques librement accessibles); d) introduction au manuel de formation en préparation. Les exposés ont été jugés bien documentés. Le Collège a noté que des activités agricoles se poursuivaient, se développaient peut-être, à l'extérieur et à l'intérieur du périmètre de Muthanna, à proximité des abris où diverses munitions chimiques d'agents neurotoxiques avaient notoirement été entreposées, ce qui risque de poser des problèmes de santé et de sécurité.

26. Le Collège a également accueilli avec satisfaction les progrès dans la rédaction d'une version éditée du répertoire et les travaux en cours sur les indicateurs d'éventuelles activités proscrites. Il s'est félicité des activités de formation de la COCOVINU et de l'intention du Président de mettre à jour la liste des experts ayant une formation d'inspecteur. Le Collège s'est félicité également de la préparation d'un manuel de formation à l'intention des inspecteurs, sur la base de l'expérience acquise par la COCOVINU.

27. Enfin, le Collège a pris note de l'assistance fournie aux autorités irakiennes par la COCOVINU dans le contexte de l'adhésion prévue de l'Iraq à la Convention

sur les armes chimiques et des informations complémentaires, dûment éditées en ce qui concerne les informations sensibles sur la prolifération et d'autres sujets sensibles, communiquées à l'Iraq sur sa demande.

28. Il a été décidé à titre provisoire de tenir les prochaines réunions du Collège les 20 et 21 février 2007.

29. Conformément au paragraphe 5 de la résolution 1284 (1999), les commissaires ont été consultés au sujet de la teneur du présent rapport.

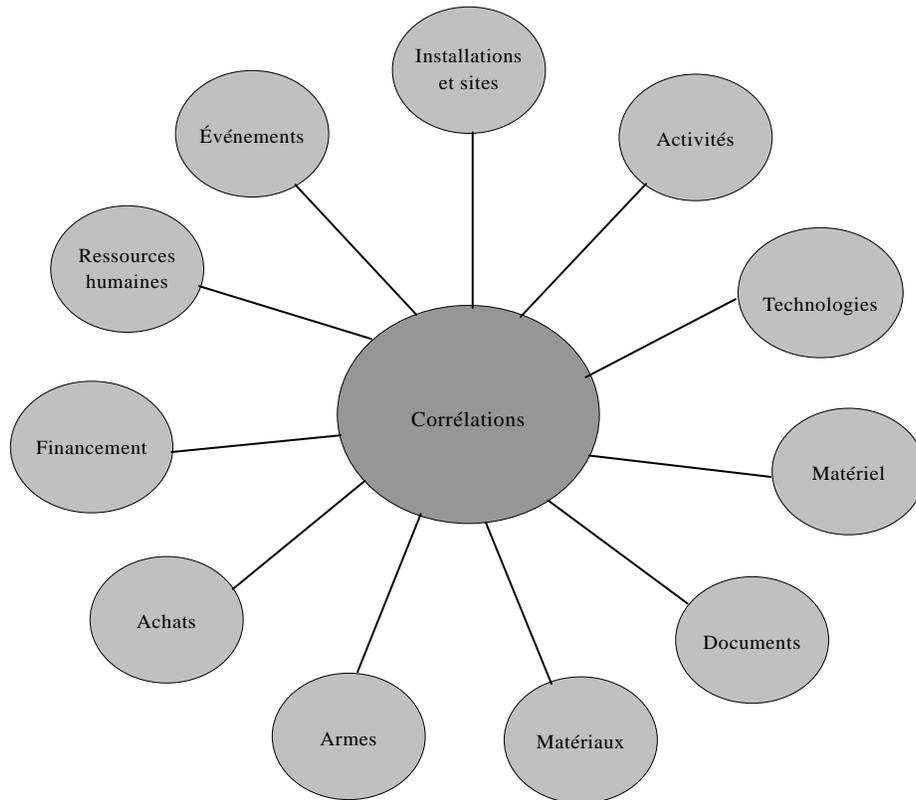
Annexe

Utilisation d'indicateurs dans l'enquête sur les programmes relatifs aux armes de destruction massive

1. L'examen de l'expérience acquise par la COCOVINU lors de ses inspections en Iraq a permis de dégager plusieurs éléments importants, s'agissant notamment de la mesure dans laquelle les indicateurs permettent de faire aboutir une enquête et de comprendre où et comment ces indicateurs ont été découverts (ou au contraire manqués). Il est apparu bien souvent que ce n'est ni sur le site inspecté ni dans le matériel utilisé que se trouvaient les indicateurs utiles, qui étaient plutôt le fruit d'une collecte systématique et méthodique d'informations dans différents secteurs ayant un rapport avec un site donné ou une activité donnée. Souvent, l'analyse de ces informations révélait des indicateurs d'éventuelles activités proscrites non déclarées ou suggérait des pistes d'enquête qui n'étaient pas évidentes de prime abord.

2. La figure ci-dessous montre différents domaines où des indicateurs peuvent apparaître. Les sources d'information peuvent être variées – inspections sur place, déclarations présentées, échantillonnage, imagerie aérienne, analyse d'informations de sources publiques, renseignement, données des fournisseurs ou entretiens avec les participants au programme. Si chacun de ces domaines doit faire l'objet d'une enquête séparée ou parallèle, il est clair qu'ils ne sont pas tous pertinents dans tous les cas et ne suffisent pas toujours à fournir les indicateurs nécessaires. Souvent, c'est une combinaison ou association d'indicateurs qui déblocuera une situation ou donnera la preuve d'une activité proscrite.

Figure 1
Domaines d'information



3. La formulation d'un cadre spécifique consacré aux indicateurs sur la base de ce qui précède aura l'intérêt d'offrir plus de clarté, de perspicacité d'information et de rigueur dans l'utilisation des indicateurs dans le contexte d'une méthodologie générale des inspections. L'intérêt de cette méthodologie est utile pour mettre les inspecteurs mieux en mesure d'explorer systématiquement des sources d'information qui sont moins évidentes pour se faire une idée plus exacte des activités ou pour déceler des informations omises ou mensongères.

4. On trouvera dans la section ci-après une description des divers domaines apparaissant dans la figure 1 ainsi que de certains indicateurs représentatifs qui peuvent se dégager dans le courant des inspections et des analyses. Quelques exemples de situation où une conjonction d'indicateurs a permis de mettre en évidence certains aspects du programme iraquien concernant les armes de destruction massive ou d'autres informations qui n'avaient pas été communiquées à l'ONU sont donnés à la fin.

Exemples d'indicateurs potentiels par domaine d'information

Installations et sites

5. Ce domaine englobe l'emplacement physique et l'infrastructure associée ainsi que les gérants et les propriétaires. Il englobe aussi les constructions ou les modifications récentes intéressant un bâtiment ou un site, notamment la configuration des chaînes de production. Voici quelques exemples d'indicateurs pertinents :

- Agencement général d'un site;
- Organisation civile administrée par une autorité militaire;
- Moyens de protection et dispositifs de garde extraordinaires;
- Changements récents ou successifs de société parente ou de propriétaire;
- Restriction de l'accès au site qui ne correspondent pas aux niveaux de classement des produits;
- Présence de départements (surtout s'ils emploient des militaires en retraite) sans explication raisonnable;
- Travaux récents de réaménagement et rénovation.

Activités

6. Ce domaine englobe les activités et fonctions (passées, en cours ou prévues) du site : recherche, développement, expérimentation et évaluation, production, achats et stockage. Voici quelques exemples d'indicateurs pertinents :

- Activités inconciliables avec le produit final;
- Illogismes dans les horaires de travail ou rythmes de travail inhabituels;
- Quantité de produits, de sous-produits et de déchets ne correspondant pas à la portée ou l'ampleur déclarée des activités.

Technologies

7. Ce domaine englobe l'application de connaissances scientifiques à des fins pratiques, y compris aux procédés de fabrication. Voici quelques exemples d'indicateurs pertinents :

- Modification de technologies connues;
- Utilisation de techniques de production inadaptées ou inhabituelles;
- Acquisition de nouvelles technologies n'ayant pas de rapport évident avec l'objectif déclaré;
- Utilisation injustifiée d'une technologie donnée.

Matériel

8. Ce domaine englobe des machines, dispositifs et matériel informatique utilisés pour une opération ou une activité. Voici quelques exemples d'indicateurs pertinents :

- Présence de matériel spécial à double usage (notamment très résistant à la corrosion);
- Présence de matériel ne correspondant pas aux activités déclarées;
- Absence de matériel nécessaire pour les activités déclarées;
- Matériel neuf non utilisé et entreposé longtemps;
- Matériel en bon état démantelé, décrit comme « vieux et inutilisable »;
- Déclarations contradictoires concernant l'utilisation ou les horaires de fonctionnement du matériel;
- Présence de dispositifs d'hygiène et de sécurité ou de matériel de confinement de produits chimiques et biologiques.

Documents

9. Ce domaine englobe les rapports annuels, journaux de marche et lettres d'instruction, carnets, fichiers informatisés et correspondance personnelle. En découvrant ou en obtenant ce type d'information on a par le passé amené l'Iraq à fournir plus d'informations. Voici quelques exemples d'indicateurs pertinents :

- Lacunes dans les journaux de marche (registres de production, matériel, entreposage, contrôle de qualité);
- Signes de la destruction ou du déplacement de documents juste avant l'arrivée des inspecteurs;
- Documents de travail ou brouillons ne correspondant pas aux déclarations officielles;
- Incapacité de prouver la valeur commerciale d'un programme civil;
- Nom de l'installation et de ses filiales apparaissant sous des formes différentes dans différents documents.

Matériaux

10. Ce domaine englobe des fournitures pour la production, des matières premières, produits semi-finis et produits industriels intermédiaires utilisés dans la production. Voici quelques exemples d'indicateurs pertinents :

- Présence de matières premières à double usage en quantités incompatibles avec le produit final ou avec l'objectif de l'installation;
- Présence de produits intermédiaires à double usage qui servent à la production d'armes de destruction massive et qui ne sont pas transformés en produits finals légitimes;
- Acquisition ou présence de matériaux de décontamination ne correspondant pas au profil de l'installation.

Armes

11. Ce domaine englobe les informations sur les systèmes d'armement et notamment les bombes d'avion, les projectiles d'artillerie, les roquettes et missiles, les mécanismes de pulvérisation et les dispositifs explosifs pouvant être configurés

pour la dispersion d'agents de destruction massive. Voici quelques exemples d'indicateurs pertinents :

- Présence de spécialistes de la fabrication d'armes dans des industries civiles;
- Capacités d'ingénierie inverse ou de modification de munitions importées, avec exemples;
- Présence de munitions classiques à des sites non militaires;
- Matériel spécial de transvasement ou revêtement interne ou conception inhabituelle de munitions/armements;
- Conception inhabituelle de munitions.

Achats

12. Ce domaine englobe les contrats, les soumissions, les appels d'offres, les lettres de crédit et les visites à des entreprises étrangères et acquisition de matériel publicitaire des fournisseurs. Voici quelques exemples d'indicateurs pertinents :

- Tentatives d'achat de matériel critique (y compris au marché noir et de seconde main);
- Demandes d'achat émanant de différentes installations, acheminées par une installation intermédiaire ou un agent;
- Recours à des formules inhabituelles pour les transactions et le financement (par exemple des paiements en espèces par l'ambassade);
- Spécifications injustifiées ou inhabituelles pour la fabrication de matériel à double usage;
- Achats non déclarés ou partiellement déclarés.

Financement

13. Ce domaine englobe les allocations budgétaires, les transferts et mouvements bancaires ou transferts de capitaux ou d'avoirs financiers. Voici quelques exemples d'indicateurs pertinents :

- Signes de double financement d'une activité donnée;
- Impossibilité de démontrer l'intérêt commercial ou la viabilité économique du programme ou de l'activité;
- Modes de paiement additionnels ou inhabituels (indemnisation spéciale pour travail dangereux, versement de primes au personnel ou paiements en nature);
- Dépenses incompatibles avec la justification et le type d'activité qui ont été déclarés;
- Modes de financement inhabituels.

Ressources humaines

14. Ce domaine englobe les informations sur les personnes travaillant comme cadre, agent de liaison, technicien ou assistant dans une installation donnée. Voici quelques exemples d'indicateurs pertinents :

- Incohérence entre le nombre d'employés et leurs compétences d'une part et les tâches de la main-d'œuvre et les activités déclarées de l'installation d'autre part;
- Qualifications et expérience du personnel ne correspondant pas aux activités déclarées;
- Présence de personnel militaire en activité dans une installation civile.

Événements

15. Ce domaine englobe un événement unique ou plusieurs incidents (phénomènes, accidents ou faits naturels) pouvant être associés à d'éventuelles activités proscrites liées aux armements. Voici quelques exemples d'indicateurs pertinents :

- Épidémie inhabituelle d'une maladie infectieuse (cause inconnue ou évolution inhabituelle);
- Rejet inexplicé de produits toxiques;
- Efforts systématiques de destruction délibérée des éléments de preuve;
- Déclarations officielles des dirigeants du pays.

Corrélation entre les indicateurs

16. Un indicateur peut ne pas être significatif en soi mais plusieurs indicateurs dans des domaines différents ont plus de poids. Sans être nécessairement probants, ils peuvent, pris ensemble, dresser un tableau ou un schéma qui appelle des explications. Des exemples tirés de l'expérience acquise par la Commission en Iraq montrent comment plusieurs indicateurs pris ensemble peuvent aider à découvrir des informations non révélées ou des activités proscrites.

Armes chimiques

17. Dès qu'on a tenté de vérifier la déclaration concernant les armes chimiques remise à l'ONU par l'Iraq en avril 1991, il est apparu rapidement que cette déclaration était loin d'être complète. Divers indicateurs obtenus par les inspecteurs ont montré que l'Iraq avait dissimulé des aspects importants de son programme relatif aux armes chimiques, tels que les activités liées au VX. Tout d'abord, des déchets contenant des produits de dégradation du VX ont été trouvés au site de Muthanna, le principal centre iraquien de recherche et de production pour les armes chimiques. Les quantités de ces déchets donnaient à penser que les activités de recherche étaient beaucoup plus importantes que ce qui avait été déclaré. Un autre indicateur était la présence de deux produits chimiques à double usage pouvant notamment être utilisés comme précurseurs du VX. Un troisième indicateur de la volonté de dissimuler le programme a été la destruction unilatérale en 1991 d'un troisième produit chimique à double usage, que l'Iraq avait déclaré en 1992.

18. La pleine signification de la présence de ces trois produits chimiques à double usage est apparue en 1995, lorsque après la découverte d'autres documents et sous la pression des inspecteurs, l'Iraq a déclaré un programme relatif au VX beaucoup plus avancé. Pourtant même cette déclaration n'a pas pu être entièrement vérifiée,

du fait de la destruction unilatérale par l'Iraq du VX qui a été produit et des lacunes dans les registres de production du site de Muthanna pour 1990 et le début de 1991.

19. Tous ces indicateurs, dont certains avaient d'abord été sous-estimés, ont permis de mieux comprendre le programme iraquien relatif au VX. En outre, une enquête sur le matériel de production pilote acquis pour les armes chimiques que l'Iraq avait dissimulé jusqu'en 1997 a montré que celui-ci avait l'intention de préserver une capacité de production d'armes chimiques, en contravention de ses obligations aux termes des résolutions du Conseil de sécurité.

Armes biologiques

20. Les inspecteurs de l'ONU ont noté d'importantes quantités de milieu de culture de bactéries à Al Hakam, le principal centre iraquien de production d'agents de guerre biologiques, ce qui n'était pas en soi la preuve concluante d'un programme relatif aux armes biologiques proscrit mais plus tard, ils ont également constaté la présence de grandes quantités de milieu de culture dans deux entrepôts. Ils ont pris contact avec les sociétés étrangères qui fabriquaient ce milieu et les documents d'exportation ont montré que l'Iraq en avait importé encore plus que la quantité déclarée, ce qui a donné lieu à des entretiens plus approfondis avec le personnel iraquien et des inspections répétées du site. Grâce à ces entretiens et avec les registres d'achat comme preuve de livraison, il était difficile à l'Iraq de présenter un bilan en matière cohérent pour ce milieu. Le centre d'Al Hakam préoccupait aussi les inspecteurs de l'ONU, en raison de son éloignement, de ses dimensions et des dispositions en matière de sécurité.

21. Comme plusieurs indicateurs suggéraient la nécessité d'une enquête plus approfondie et que les demandes d'explications crédibles se faisaient de plus en plus pressantes, l'Iraq a reconnu avoir eu un programme proscrit d'agents de guerre biologique. Aucun de ces indicateurs n'était suffisant en lui-même pour donner une idée claire de la situation mais ensemble, ils avaient plus de poids.

Missiles balistiques

22. Au début des inspections de l'ONU en Iraq, les dossiers constitués par les inspecteurs en combinant plusieurs indicateurs ont fini par amener l'Iraq à admettre plusieurs faits. On peut citer par exemple le projet 1728. Au départ, l'Iraq avait déclaré que ce projet avait pour but la mise au point de technologies de soudure et autres pour la fabrication de pompes agricoles mais qu'il y avait également, dans le cadre de ce projet 1728 un groupe chargé d'étudier la possibilité de fabriquer des moteurs de missile Scud par ingénierie inverse.

23. Toutefois, le rapprochement de plusieurs indicateurs relevant des domaines des activités, des ressources humaines, des achats et du matériel, a donné à penser que la fabrication de moteurs à propergol liquide pouvait être le seul but du projet 1728 et que ce projet était plus avancé que ce qui avait été déclaré. Des efforts intensifs et prolongés ont permis aux inspecteurs d'identifier plus de 100 pièces qui, contrairement aux déclarations de l'Iraq, n'avaient pas été détruites pendant la guerre du Golfe et qui ont été achetées pour le projet 1728 et utilisées par lui. Il s'agissait notamment de machines de floutournage, de fours à vide, de soudeuses spéciales et d'un équilibreur. Ces machines n'étaient pas situées dans un seul et même local, mais elles constituaient tout le matériel nécessaire pour fabriquer des moteurs à propergol liquide. Les conclusions des inspecteurs de l'ONU au sujet du

projet 1728, s'appuyant sur plusieurs indicateurs interdépendants et sur des enquêtes ultérieures ont été confirmées quand l'Iraq a fini par reconnaître la vérité dans sa déclaration de novembre 1995, reconnaissant que le projet 1728 avait été conçu et géré expressément pour la production de moteurs de missiles à propergol solide, en particulier de moteurs pour les missiles Scud.

Suite des travaux sur les indicateurs

24. La COCOVINU continue à développer l'utilisation des indicateurs comme élément précieux de sa méthode d'inspection. L'accent est mis sur l'identification systématique des secteurs et des types de données, notamment par l'utilisation d'outils informatiques.
